

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 24 octobre 2000 relatif à l'application du décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés.

Du 8 avril 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 octobre 2000 relatif à l'application du décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés.

Du 8 avril 2009

NOR D E F H 0 9 0 8 2 0 4 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté du 24 octobre 2000 (JO du 26, p. 17083 ; BOC, 2000, p. 4678 ; BOEM 110.1.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 91 du 18 avril 2009, texte n° 35 ; signalé au BOC 16/2009.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2000 modifié relatif à l'application du décret n° 2000-1048 du 24 octobre 2000 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe I de l'arrêté du 24 octobre 2000 susvisé est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. L'annexe II de l'arrêté du 24 octobre 2000 susvisé est supprimée.

Art. 3. L'article 3-2 de l'arrêté du 24 octobre 2000 susvisé est supprimé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :

L'adjointe au directeur,

A. RIEGERT.

ANNEXE.

Corps des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense.

Corps des aides-soignants civils du service de santé des armées.

Corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense.

Corps des adjoints administratifs du ministère de la défense.

Corps des agents techniques du ministère de la défense.

Corps des agents civils des services hospitaliers qualifiés.